

*Vous avez un projet de carte communale, de plan local
d'urbanisme ou de PLU intercommunal ?
Voici un outil d'aide à la décision pour donner toute sa
place à l'agriculture*

LE DIAGNOSTIC AGRICOLE DE TERRITOIRE



CONNAITRE POUR MIEUX PREVOIR

Le diagnostic agricole est un document **d'information et d'analyse** conçu pour l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales. Il a pour objet de dresser un état des lieux de l'agriculture **à l'échelle d'une ou plusieurs communes** et de mettre en valeur les enjeux du territoire.

Il apporte aux élus une **connaissance** tant quantitative que qualitative de l'agriculture, qui leur sera utile pour :

- la **concertation** avec le milieu agricole et les habitants,
- la **rédaction** des différents documents du projet de PLU (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable, documents graphiques et règlement) ou de carte communale,
- la **consultation** de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

L'AGRICULTURE, C'EST...



des productions



de l'emploi



des bâtiments



des déplacements



des filières



des équipements



des paysages



du commerce

DES OBJECTIFS



Recenser et préserver les terres agricoles



Caractériser les exploitations agricoles et leurs filières



Déterminer les enjeux locaux (constructions, hydraulique, circulation, paysage, etc.)



Anticiper les conflits d'usages et de voisinage



Pérenniser l'activité agricole



Proposer des pistes d'action

UNE METHODE

RECHERCHER

Le diagnostic agricole de territoire est à la fois un outil et une démarche.

ENQUETER

Il se construit à partir d'éléments biographiques et d'informations géographiques complétés par une visite de terrain et une rencontre des agriculteurs et autres acteurs locaux de l'économie rurale.

ANALYSER

A partir des informations recueillies, il se poursuit par un travail de synthèse et d'analyse visant à mettre en valeur les enjeux et spécificités locales.

ECHANGER

RESTITUER

Il s'achève par une réunion de restitution orale des résultats puis la remise d'un rapport écrit agrémenté de chiffres et de cartes.

NOS ATOUTS

Agronomie, environnement, économie, gestion, droit : les compétences des agents de la Chambre d'Agriculture sont reconnues par les professionnels du monde agricole.

Membres du réseau urbanisme au sein de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, les agents du pôle Entreprise et Territoire disposent d'une connaissance étendue de la réglementation et des enjeux fonciers.

Parce qu'elle accompagne les agriculteurs au jour le jour, la Chambre d'Agriculture dispose d'un savoir-faire pour trouver les bons interlocuteurs, instaurer un dialogue, poser les bonnes questions, analyser les réponses et formuler des propositions.

La circonscription de la Chambre d'Agriculture s'étend sur des territoires aussi variés que la Beauce, la vallée de la Seine, le Vexin français, le plateau de Saclay, etc. Cette diversité lui fournit des éléments de comparaison et des retours d'expérience riches d'enseignement.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le contenu du diagnostic est déterminé avec les élus en fonction du contexte local et du projet municipal. Etude et devis sur demande auprès de :



CHAMBRE D'AGRICULTURE
INTERDEPARTEMENTALE
ILE-DE-FRANCE

Ludovic de Miribel

Responsable du Bureau Aménagement
Pôle Entreprise & Territoire

Tél. 01.39.23.42.39

foncier@ile-de-france.chambagri.fr

Chambre d'agriculture

2 avenue Jeanne d'Arc

BP 111 - 78153 LE CHESNAY Cedex